

09.11.2011 - 11:41 Uhr

Résolution pour sauver la CN / L'assemblée des délégués de la SSE fait appel à la responsabilité des syndicats

Zurich (ots) -

L'assemblée des délégués (AD) de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) exige des syndicats Unia et Syna qu'ils approuvent une prolongation de la Convention nationale (CN) sous sa forme actuelle. C'est ce qu'ils demandent aux syndicats par le biais d'une résolution. Selon les délégués, un vide conventionnel ne sert à aucun travailleur de la construction et serait un signal fatal pour l'économie suisse. C'est ce qui est stipulé dans la résolution adaptée mercredi à Lucerne à une large majorité par l'AD.

Pour mémoire, la CN expire à la fin 2011. La Société Suisse des Entrepreneurs a proposé aux syndicats de la prolonger pour le moment sous sa forme actuelle pour gagner du temps pour des futures rondes de négociations. Selon décision unanime des délégués, une nouvelle CN ne sera acceptée que si elle est déclarée de force obligatoire par le Conseil fédéral.

Ainsi, lors de leur assemblée ordinaire d'automne, les délégués ont appuyé clairement la délégation de la SSE aux négociations. Ils ont approuvé expressément son paquet, rejeté la semaine dernière par les syndicats. Selon les délégués, le cadre proposé en vue de parvenir à une solution équilibrée est généreux. Ce paquet entraîne des améliorations substantielles pour les conditions de travail dans le secteur principal de la construction. Converties en salaire, ces prestations correspondent à une amélioration supplémentaire de 0,75%. A cela s'ajoute l'augmentation de salaire elle-même de 1,5% proposée par la SSE.

La prolongation de la CN en vigueur garantirait le maintien actuel de cette CCT, qui est en Suisse la plus favorable aux travailleurs. La Convention nationale fixe déjà des salaires minimaux, sensiblement supérieurs à ceux de la plupart des autres branches de l'artisanat. Ainsi, les maçons avec CFC gagnent au moins CHF 5450.- par mois et les travailleurs auxiliaires sans certificat de capacité CHF 4400.-. Autrement dit, les travailleurs auxiliaires dans le secteur principal de la construction (SPC) touchent par mois quelques centaines de francs de plus que de nombreux travailleurs qualifiés de la plupart des autres branches artisanales. Dans le SPC, les salaires effectivement payés sont même, en moyenne, supérieurs de 9% aux salaires minimaux. De plus, les travailleurs assujettis à la CN ont droit au 13e mois de salaire, ainsi qu'à 5 semaines de vacances (et même à 6 semaines dès 50 ans). En outre, la Convention nationale leur donne droit à 8 jours fériés payés et à 720 jours de paiement de salaire en cas de maladie. Enfin, réglementation qui n'a pas sa pareille en Suisse, les travailleurs peuvent prendre leur retraite anticipée dès 60 ans.

Contact:

Werner Messmer, président central de la SSE

Tél.: +41/79/445'77'89

E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann, directeur de la SSE

Tél.: +41/78/768'59'22

E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Web: www.entrepreneur.ch

Martin A. Senn

Sous-directeur, chef Politique + Communication de la SSE

Tél.: +41/44/258'82'60

Mobile: +41/79/301'84'68

E-Mail: msenn@baumeister.ch

Web: www.entrepreneur.ch